**Bourse de lycée** : attribuée aux lycéens pour une année scolaire, et versée en trois fois selon les ressources et le nombre d’enfants à charge du foyer.  
Accès au [simulateur de bourse](https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html)

**Bourse de reprise d’études** : destinée aux lycéens boursiers en reprise d’études professionnelles, suite à l’abandon de leur cursus initial.  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33868)

**Bourse au mérite** : dispositif complémentaire versé aux lycéens boursiers ayant obtenu une mention “Bien” ou “Très bien” au diplôme national du brevet.  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32928)

**Fonds social lycéen** : aide exceptionnelle pour soutenir les familles en situations financières difficiles face aux dépenses de scolarité de leurs enfants lycéens.  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1025)

**Fonds social pour les cantines** : fond attribué par le chef d’établissement scolaire aux lycéens issus de milieux défavorisés.  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294)

**Prime à l’internat** : pour les lycéens boursiers et scolarisés en internat.  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1886)

**Prime d’équipement dans la voie professionnelle** : destinée aux lycéens boursiers en cursus professionnel (brevet technique, CAP, bac pro…).  
Plus d’infos sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32915)